## L'Union sacrée pour faire de Dijon un pôle majeur en santé

**DÉVELOPPEMENT** | Avec la création du technopôle, Dijon Métropole cherche à structurer la filière santé pour favoriser son rayonnement et son attractivité.

édérer l'ensemble des acteurs de la filière santé. Voilà l'ambition du technopôle santé initié par Dijon Métropole pour favoriser l'écosystème du secteur, source de croissance et d'innovations. En septembre 2019, la collectivité signait la convention fondatrice de ce projet avec les acteurs majeurs de cet écosystème: l'université de Bourgogne, le CHU de Dijon, le centre de lutte contre le cancer Georges-François-Leclerc et BFCare (le pôle régional des entreprises de la filière santé). Le projet prévoit de doter le technopôle d'un « campus santé » qui favorisera « le transfert de technologies, la formation aux nouvelles pratiques médicales (notamment via le futur centre de simulation médical), l'accueil d'activités et d'entreprises, l'animation du technopôle santé, des projets et des plateformes » (dans des domaines comme la pharmaco-imagerie, les maladies inflammatoires ou le cancer de la nutrition).

«Cela va nous permettre de renforcer les liens entre les entreprises et la recherche académique », se félicite Pascal Auzière, vice-président du pôle des entreprises de santé BFCare et directeur du business développement stratégique d'Urgo Healthcare. «La priorité, c'est de travailler le plus en amont possible sur des projets communs.»

## ENJEUX DE SANTÉ PUBLIQUE

En octobre, l'inauguration d'une plateforme d'essai et de formation dans les murs de l'UFR des sciences de santé à l'université de Bourgogne illustre cette dynamique. « C'est un projet initié par le CHU et les laboratoires académiques dans lesquels les industriels ont été impliqués. L'enjeu: nous réapproprier la fabrication des actifs (ici, les poudres pharmaceutiques, ndlr) qui, nous l'avons vu avec la crise sanitaire, ne sont plus en France. » Pour appuyer le développement de ses entreprises, le pôle BFCare s'est rapproché du pôle de compétitivité Medicen, avec lequel il collabore depuis un an. « Lorsque des projets émergent, nous avons besoin d'aide pour monter les dossiers et obtenir des financements publics », explique Patrick Alexandre, le président de BFCare et dirigeant de Crossject. «Presque aucune entreprise n'a les capacités à monter un dossier visant des financements européens.» Quatre premiers projets portés par l'un des adhérents de BFCare ont été détectés par Medicen, en vue d'un accompagnement. « La collaboration avec Medicen doit fonctionner dans les deux sens», rappelle Patrick Alexandre. « Medicen a besoin d'identifier des partenaires potentiels pour compléter les consortiums qu'il constitue sur ses projets. »



Pascal Auzière, vice-président du pôle des entreprises de santé BFCare et directeur du business développement stratégique d'Urgo Healthcare. Photo DR